



One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
Marque commerciale Bloomco One Shot
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
Utilisations identifiées pertinentes Vehicle wax
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de sécurité
Bloomco, Division of Double B Automotive
Warehousing Inc.
5035 North Service Road, #B1
Burlington, Ontario, Canada L7L 5V2

Téléphone: (905) 332-8070,
1-(800) 667-9168 Site
web: Bloomco.ca
e-mail (personne compétente): info@bloomco.ca
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence
Service d'information d'urgence CANUTEC 613-996-6666 OU *666 pour téléphones portables

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon SGH

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.6	liquide inflammable	4	Flam. Liq. 4	H227
3.7	toxicité pour la reproduction	2	Repr. 2	H361f

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Le produit est combustible et il peut s'enflammer au contact avec des sources d'inflammation potentielles. Le mélange contient une substance qui a été identifié comme PBT (persistant, bioaccumulable et toxique). Le mélange contient une substance qui a été identifiée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

Informations supplémentaires

Contient une substance PBT/vPvB à une concentration de $\geq 0,1\%$.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

- Mention attention
d'avertissement

- Pictogrammes

GHS08



- Mentions de danger

H227 Liquide combustible.
H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

- Conseils de prudence

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.
P370+P378 En cas d'incendie: Utiliser du sable, du carbone dioxyde ou un extincteur à poudre pour l'extinction.
P403 Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- Composants dangereux pour l'étiquetage octamethylcyclotetrasiloxane

2.3 Autres dangers

Cette matière est combustible, mais elle ne s'enflamme pas facilement. Risque de glissement particulier en cas du produit écoulé/répandu.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon SGH				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
distillats légers (pétrole), hydrotraités	No CAS 64742-47-8	12 – < 20	Asp. Tox. 1 / H304	
China Clay, calcined	No CAS 66402-68-4	3 – < 12	Acute Tox. 4 / H332	
octamethylcyclotetrasiloxane	No CAS 556-67-2	3 – < 12	Flam. Liq. 3 / H226 Repr. 2 / H361f	PBT vPvB
decamethylcyclopentasiloxane	No CAS 541-02-6	1 – < 3	Flam. Liq. 4 / H227	PBT vPvB

Notes

PBT: La substance a été identifiée comme PBT (persistante, bioaccumulable et toxique)
vPvB: La substance a été identifiée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable)



One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16. Exact percentage of ingredients is withheld as a trade secret.
This table, if present, includes all GHS classified ingredients present above their cut-off limits, even if the finished product is not classified as hazardous by GHS.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, Poudre BC, Dioxyde de carbone (CO₂)

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de ventilation insuffisante et/ou lors de l'utilisation, formation de mélange vapeur-air inflammable/explosif possible. Les vapeurs de solvants sont plus lourdes que l'air et se propagent au sol. Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits.

Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NO_x), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes



One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Essuyer avec une matière absorbante (p. ex. chiffon, toison). Recueillir le produit répandu: sciure de bois, kieselguhr (diatomite), sable, liant universel

Méthodes de confinement

Utilisation des matériaux adsorbants.

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et depoussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Éviter les sources d'inflammation. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En raison du danger d'explosion éviter tout écoulement des vapeurs dans les caves, les cheminées et les fosses. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

- Indications/informations spécifiques

Les substances ou les mélanges inflammables sont susceptibles de se présenter en particulier dans des emplacements sans aération, par ex. des points bas non ventilés tels que les fosses, les conduites et les puits. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air,

ils se propagent au sol et forment avec l'air un mélange explosif. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Gérer les risques associés

- Atmosphères explosives

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

- Risques d'inflammabilité



One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Protéger du rayonnement solaire.

Maîtriser les effets

Protéger contre l'exposition externe tel(s) que

Gel

- Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)											
Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m ³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m ³]	VP [ppm]	VP [mg/m ³]	Mention	Source
CA	Jet fuels	6474247-8	OEL (BC)		200					HyCarb, i, vap	"BC Regulation"

Mention

HyCarb	exprimé en hydrocarbure
i	fraction inhalable
vap	comme vapeurs
VLCT	valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME	valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP	valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
China Clay, calcined	66402-68-4	DNEL	15.63 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques



Fiche de Données de Sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	DNEL	73 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	97.3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	97.3 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	24.2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets locaux
decaméthylcyclopentasiloxane	541-02-6	DNEL	24.2 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets locaux
PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	10 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)

PNEC pertinents des composants du mélange						
Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.059 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	1.7 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.44 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.044 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	3 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.3 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
octaméthylcyclotétrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.59 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	PNEC	0.16 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	10 mg/l	micro-organismes	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	11 mg/kg	organismes benthiques	sédiments	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	13 mg/kg	prédateurs (importants)	eau	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.1 mg/kg	organismes pélagiques	sédiments	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.2 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	0.12 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	10 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	11 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.1 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	PNEC	1.27 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

- Protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité. En cas de réutilisation des gants, bien nettoyer avant de les enlever puis bien aérer. Pour un usage spécial il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection indiqué plus haut contre les produits chimiques avec le fournisseur de ces gants.

- Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.



One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	liquide (visqueuse)
Couleur	off-white
Odeur	caractéristique

Autres paramètres de sécurité

(valeur de) pH	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	>65 °C à 1 atm
Point d'éclair	61 °C à 101.3 Pa 142 °F à 1 atm
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non pertinent, (fluide)

Limites d'explosivité

- Limite inférieure d'explosivité (LIE)	0.6 % vol
- Limite supérieure d'explosivité (LSE)	4.9 % vol



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Pression de vapeur	31.69 hPa à 25 °C
Densité	1.03 g/cm ³ à 20 °C
Densité de vapeur	cette information n'est pas disponible
Solubilité(s)	non déterminé

Coefficient de partage

- n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	262 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)

Viscosité

- Viscosité cinématique	5,000 cSt à 25 °C
Propriétés explosives	pas explosif (SGH des Nations unies, annexe 4)
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

Classe de température (États-Unis selon NEC 500)	T2B (température de surface maximale admissible sur l'équipement: 260°C)
--	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

En cas de chauffage:

Risque d'allumage

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

10.5 Matières incompatibles

Combustibles

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification selon SGH

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
China Clay, calcined	66402-68-4	inhalation: poussières/brouillard	2.3 mg/l/4h

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée



One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	LC50	>22 µg/l	poisson	96 h
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	EC50	>1,000 mg/l	invertébrés aquatiques	96 h
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	LC50	>16 µg/l	poisson	96 h
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	EC50	>2.9 µg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange					
Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
China Clay, calcined	66402-68-4	EC50	300.4 mg/l	micro-organismes	3 h
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	LC50	10 µg/l	poisson	14 d
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	EC50	>500 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	LC50	>16 µg/l	poisson	14 d
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	EC50	>15 µg/l	invertébrés aquatiques	21 d

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

La substance est considérée comme très bioaccumulable.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange contient une substance qui a été identifiée comme PBT (persistant, bioaccumulable et toxique). Le mélange contient une substance qui a été identifiée comme vPvB (très persistante et très bioaccumulable).

12.6 Autres effets néfastes

Potentiel de perturbation du système endocrinien

Le mélange contient des substances avec un potentiel de perturbation du système endocrinien.



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21



Dispositions spéciales (DS)	274, 331, 335, 375 (UN RTDG)
Quantités exceptées (EQ)	E1 (UN RTDG)
Quantités limitées (LQ)	5 L (UN RTDG)
Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)	
Numéro ONU	3082
Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe	9
Polluant marin	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)	274, 335, 969
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	5 L
EmS	F-A, S-F
Catégorie de rangement (stowage category)	A
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)	
Numéro ONU	3082
Désignation officielle	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, n.s.a.
Classe	9
Dangers pour l'environnement	OUI (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre



Dispositions spéciales (DS)	A97, A158, A197
Quantités exceptées (EQ)	E1
Quantités limitées (LQ)	30 kg

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour le traitement des déchets

Récupération ou régénération des solvants.

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Seuls

Remarques

Veillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	3082
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
	Nom technique (composants dangereux)	decamethylcyclopentasiloxane, N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	9 (danger pour l'environnement)
14.4	Groupe d'emballage	III (matière faiblement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	dangereux pour le milieu aquatique
	Matières dangereuses pour l'environnement (environnement aquatique)	decamethylcyclopentasiloxane, N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Il n'y a aucune information additionnelle.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Informations relatives au transport - Réglementations nationales - Informations supplémentaires (UN RTDG)

Numéro ONU	3082
Désignation officielle	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
Classe	9
Dangers pour l'environnement	Oui (dangereux pour le milieu aquatique)
Groupe d'emballage	III
Étiquette(s) de danger	9, poisson et arbre

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Réglementations nationales (États-Unis)
- Toxic Substance Control Act (TSCA) tous les composants sont énumérés
- Superfund Amendment and Reauthorization Act (SARA TITLE III)
- The List of Extremely Hazardous Substances and Their Threshold Planning Quantities (EPCRA Section 302, 304)



Fiche de Données de Sécurité
selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

aucun des composants n'est énuméré

Clean Air Act aucun des composants
n'est énuméré

Right to Know Hazardous Substance List

- Cleaning Product Right to Know Act Substance List (CA-RTK)

Nom de la substance	No CAS	Functionality	Authoritative Lists
eau	7732-18-5	carrier fluid / dissolver	
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	solvents	
China Clay, calcined	66402-68-4	abrasive	
octamethylcyclotetrasiloxane	556-67-2	solvents	Canada PBiTs CECBP - Priority Chemicals EC PBTs
polydimethylsiloxane	63148-62-9	shine agent	
decamethylcyclopentasiloxane	541-02-6	solvents	Canada PBiTs CECBP - Priority Chemicals EC PBTs
N,N-bis(2-Hydroxyethyl)oleamide	93-83-4	agent de surface (tensioactif)	
organically modified hectorite	12173-47-6	viscosity modifier	
Dimethyl Siloxane, HO-term Rxn Methyltrimethoxysilane & Aminoethylaminopropyltrime- thoxysilane	69430-37-1	shine agent	
fatty acid, montan wax	68476-03-9	wax	
ethyl alcohol	64-17-5	alcohols	
méthanol	67-56-1	alcohols	CA TACs NTP OHAT - Repr. or Dev. Toxicants OEHHA RELs Prop 65
2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	non-functional constituent	CA TACs IARC Carcinogens - 2B OEHHA RELs Prop 65



One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

California Environmental Protection Agency (Cal/EPA): Proposition 65 - Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986

Proposition 65 List of chemicals				
Nom selon l'inventaire	No CAS	Conc.	Remarques	Type of the toxicity
méthanol	67-56-1	0.05374 % m		developmental
éthanol (alcool éthylique)	64-17-5	0.2126 % m	in alcoholic beverages	developmental
méthylisobutylcétone	108-10-1	0.004638 % m		cancer
méthylisobutylcétone (MIBK)	108-10-1	0.004638 % m		developmental
diéthanolamine	111-42-2	0.04965 % m		cancer

Teneur en COV

Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-EPA): 1.17 %

Regulated Volatile Organic Compounds (VOC-Cal ARB): 1.17 %

Orientations disponibles spécifiques au niveau de l'industrie ou du secteur

NPCA-HMIS® III

Hazardous Materials Identification System (système d'identification des matières dangereuses). American Coatings Association (association américaine des fabricants de revêtements).

Catégorie	Évaluation	Description
Chronic	*	chronic (long-term) health effects may result from repeated overexposure
Health	0	no significant risk to health
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur
Physical hazard	0	material that is normally stable, even under fire conditions, and will not react with water, polymerize, decompose, condense, or self-react. Non-explosive
Personal protection	-	

Chronic: chronic hazard
Flammability: flammability hazard
Health: health hazard
Personal protection: personal protective equipment (PPE) for normal use
Physical hazard: physical hazard

NFPA® 704

Système normalisé d'identification des dangers présentés par des substances en vue des interventions d'urgence.

Catégorie	Degré de danger	Description
Flammability	2	material that must be moderately heated or exposed to relatively high ambient temperatures before ignition can occur



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux (RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Health	0	material that, under emergency conditions, would offer no hazard beyond that of ordinary combustible material
Instability	0	material that is normally stable, even under fire conditions
Special hazard		

Réglementations nationales (Canada)

Liste intérieure des substances (LIS)

Tous les composants sont énumérés.

Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	tous les composants sont énumérés
US	TSCA	tous les composants sont énumérés
EU	REACH Reg.	les composants ne sont pas tous énumérés

Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)
REACH Reg. substances enregistrées REACH
TSCA Toxic Substance Control Act

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
"BC Regulation"	OHS Regulation: Section 5.48 (British Columbia)
Acute Tox.	Toxicité aiguë
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration
Cal ARB	California Air Resources Board
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
COV	Composés Organiques Volatils
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

EC50	Effective Concentration 50 % (Concentration efficace 50 %). La CE50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant 50 % de modifications de la réponse (e50.: sur la croissance) au cours d'une période donnée
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
EPA	Environmental Protection Agency (agence de protection de l'environnement des États-Unis). C'est une agence indépendante du gouvernement américain. Sa mission est de protéger la santé humaine et de sauvegarder les éléments naturels
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Flam. Liq.	Liquide inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
LC50	Lethal Concentration 50 % (concentration létale 50 %): la CL50 correspond à la concentration d'une substance testée entraînant une létalité de 50 % au cours d'une période donnée
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")

Abr.	Description des abréviations utilisées
NPCA-HMIS® III	National Paint and Coatings Association: Hazardous Materials Identification System - HMIS® III, Third Edition
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
Repr.	Toxicité pour la reproduction
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VOC	Composés Organiques Volatils
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement sur les produits dangereux (RPD).



Fiche de Données de Sécurité

selon Règlement sur les produits dangereux
(RPD)

One Shot

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 2020-02-21

Recommandations relatives au transport des marchandises dangereuses. Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H227	Liquide combustible.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H332	Nocif par inhalation.
H361f	Susceptible de nuire à la fertilité.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.